



Suite à la consultation des contrôleurs de Montpellier le SNCTA a voté pour le TDS XP présenté pour 2024. Dans la continuité de 2023, ce TDS permettra d'offrir plus de capacité et une meilleure gestion de la fatigue en période chargée ainsi qu'intermédiaire.

Ce nouveau TDS s'appliquera du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le SNCTA se félicite de la reconduction des XP à Montpellier pour 2024.
Encore une fois merci à tous pour votre écoute et votre confiance.